

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 2 (1899)  
**Heft:** 56

**Artikel:** Avis industriels et commerciaux  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-248716>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 211. MOT EN LOSANGE.

H  
F E E  
F E R M E  
H E R M I N E  
E M I L E  
E N E  
E

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM. Myosotis à Lucerne ; Pauline L. à Fontenais ; Pigeon voyageur au Noirmont ; La belle de la Cour à Bonecourt ; Enne raindrouse de gaiguelles d'rie lai Toué de Milaindre ai Bonecoué ; Lse P. à la Tour-de-Trême (Fribourg) ; Les compagnions d'lai Berbi Koate ai Bonecoué : In dépendou d'andouille de lai bâme ; Les campous d'lai rue sains beure ai Bonecoué ; Ki ka perdu la boule à Bonecourt ; Mapi à Bassecourt.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Saincoeur à Porrentruy ; Une tailleuse désolée et une régleuse détraqué à Bonfol : Denken Sie an mich à Bonecourt : Qu'aïnt ai vu brâmant di mā vardi à soi ai Bonecoué ; Lai Catherine des milles, lai Mairie rose ai peu lai Madeleine des tchiévres, tot ces tras ai Montignez ; Un noir et une blonde à Damvant ; Deux Françaises à Damvant.

## 216. LOGOGRAPHIE.

Autour de moi quelque soin qu'on se donne,  
Pour être plus poli je n'en suis pas moins dur ;  
Mais retranchez mon chef, vous aurez j'en suis [sûr],  
De mes fleurs au printemps, de mes fruits en au-  
[tomne].

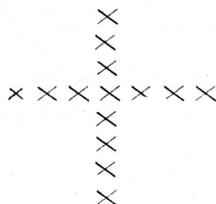
## 217. CHARADE.

Mon *tout* est mon *premier*  
Devenu mon *dernier*.

## 218. MOTS EN CROIX.

Remplacer les X ci-dessous par les lettres suivantes de manière à former en croix le nom d'une ville célèbre au temps des Croisades :

a, e, e, o, c, d, f, l, m, n, n, r, r, t.



## 219. MÉTAGRAMME.

Cinq têtes, quatre pieds, forment tout bonnement  
Cinq mots que vous pourrez trouver facilement.  
Contre les grosses mers, c'est un lieu de refuge ;  
Ce que fait quelquefois au tribunal un juge ;  
Pour tous un préjudice, et la fin de tous maux ;  
Enfin ce qui vous suit et par monts et par vaux.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 7 février 1899.

## Avis industriels et commerciaux

*Certificats d'origine pour le Japon.* — Le Gouvernement japonais a décidé d'autoriser,

non seulement les autorités locales mais aussi les Chambres de commerce à délivrer des certificats d'origine. Il a décreté, en outre que les dits certificats ne sont pas exigés pour tout envoi dont la valeur n'excède pas 100 yen ainsi que pour les colis postaux (jusqu'à 5 kg.)

propriétaires de prés pour nommer la commission.

*Beurnevésin.* — Le 29 à 12 1/2 h. pour voter le budget.

*Cœuve.* — Le 29 pour voter le budget, autoriser le conseil à ester en justice.

*Cornol.* — Le 29 à 1 h. pour arrêter le budget, décider la prise des taupes, s'occuper des eaux.

*Montenol.* — 5 février à 1 h. pour nommer l'adjoint et le secrétaire, arrêter le budget etc.

*Fleigne.* — Assemblée paroissiale le 29 à 2 h. pour rendre un hommage de soumission au curé de la paroisse.

*Saignelégier-Bémont-Muriaux.* — Assemblée de l'arrondissement de sépulture le 5 février après l'office divin pour passer les comptes, nommer le conseil.

*Undervelier.* — Assemblée bourgeoise le 29 à 2 1/2 h. pour réviser des règlements, voter le budget, etc.

*Courtedoux.* — Le 5 février à 12 h. 1/2 pour nommer le voyer communal, réélire les commissions municipales, voter le budget.

*Fontenais.* — Le 5 à 10 h. 1/2 pour voter les budgets, prendre une décision pour une demande de prise d'actions au Moutier-Soleure.

## Mise au concours

## Bons mots

Au palais-Bourbon, entre voisins :

— On discute le budget. C'est bon. Je vais en profiter pour faire un petit somme. Tu me réveilleras si on parle de l'Affaire.

— Oh ! le bruit te réveillera bien tout seul.

\* \* \*

On parlait devant Rossini d'un musicien éminent, membre de l'institut.

— Oh ! beaucoup, beaucoup de talent, fit Rossini (ou Massenet).

— Mais, cher maître, répond quelqu'un, ce n'est pas ce qu'il dit de vous. Il vous conteste au contraire, tout espèce de talent.

— C'est possible. Nous nous trompons tous les deux, dans ce cas.

\* \* \*

Baptiste est le modèle des domestiques.

Hier, son maître lui commanda :

— Allez me chercher un fiacre, et un bon. Quelques minutes après :

Voilà, monsieur. Il y a deux voitures en bas. Deux ! Pourquoi deux ?

Pour que monsieur puisse choisir lui-même !

## Publications officielles.

## Convocations d'assemblées.

*Buix.* — Le 29 à l'heure ordinaire pour approuver le budget et nommer la commission d'école.

— Immédiatement après, assemblée des

*M. F. F. n'agit pas Delémont.* — Merci pour la lettre patoisée envoyée. Elle paraîtra prochainement.

Celles que vous nous proposez de nous adresser, seront naturellement les bienvenues.

## Cote de l'argent

Le 25 janvier 1899

*Argent fin en grenailles . . . fr. 106. — le kilo.*

*Argent fin laminé*, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 108. — le kilo.

